

Crédit d'impôt immédiat

Client : Comment je fais pour bénéficier du crédit d'impôt ?

Connect'Aide 78 : Pour bénéficier de l'**avance immédiate de crédit d'impôt**, je m'occupe de tout. Vous n'avez qu'à régler 50 % des sommes dues. Par exemple, si une heure de formation coûte 100 €, vous payez seulement 50 €.

Client : Concrètement, comment ça se passe ?

Connect'Aide 78 : J'active ce service sur la plateforme de l'Urssaf. J'ai simplement besoin de votre nom, prénom, adresse, numéro de sécurité sociale et date de naissance.

Client : Je n'ai donc rien à faire de mon côté ?

Connect'Aide 78 : Non, c'est moi qui gère tout. Après chaque séance, je déclare le nombre d'heures réalisées sur la plateforme. L'Urssaf vous envoie alors un lien pour vous connecter à votre espace dédié <https://www.particulier.urssaf.fr> pour valider le décompte que j'ai fait et régler les 50 % à votre charge par prélèvement.

Client : Mais je ne suis pas très à l'aise avec internet...

Connect'Aide 78 : Je vous accompagne pour la création du compte et la validation des premières factures. C'est très simple, il n'y a rien à remplir ni à calculer. Vous pouvez aussi choisir de recevoir les informations par courrier.

Client : Et si je me trompe en validant ?

Connect'Aide 78 : Il n'y a pas de risque. Vous validez simplement le décompte que j'ai fait, qui indique exactement les heures que nous avons passées ensemble et le montant à payer. Vous n'avez aucun calcul à faire et vous n'avez pas besoin de me remettre de l'argent en main propre.

Crédit d'impôt différé (classique)

Client : Comment je fais pour bénéficier du crédit d'impôt ?

Connect'Aide 78 : C'est très simple. Pour le crédit d'impôt différé, vous **règlez la totalité de mes prestations**. Ensuite, chaque année, lors de votre déclaration d'impôt, vous indiquez les montants payés et **l'administration fiscale vous rembourse 50 %**.

Client : Quels documents dois-je garder ?

Connect'Aide 78 : Vous devez **conserver toutes les factures que je vous remets**. Et chaque **début d'année, je vous envoie une attestation fiscale récapitulative** : c'est ce document qui vous servira à déclarer vos dépenses aux impôts.

Client : Et où dois-je indiquer ça dans ma déclaration ?

Connect'Aide 78 : Quand vous faites votre déclaration sur internet, il y a une rubrique qui s'appelle **Ensuite**, vous inscrivez le montant total payé indiqué sur mon attestation.

Client : Et après ?

Connect'Aide 78 : Une fois la déclaration validée, l'administration calcule et vous rembourse 50 % des sommes.

- Si vous êtes imposable, ça diminue votre impôt.
- Si vous n'êtes pas imposable, vous recevez un virement du Trésor Public.

Client : Et si je me trompe ?

Connect'Aide 78 : Pas d'inquiétude, je peux vous aider à remplir votre déclaration si vous le souhaitez. Et vous avez toujours mes factures + l'attestation annuelle pour vous guider.